

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATAHITI 19. — N° 11

TE VEA NO TAHIKI.

Mahana māia 12 māti 1870.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Chaque
Année
Sur le territoire de la Société
Toutefois...
Un an... 10 francs.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

EXAMINÉE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (en francs)

Les annonces régulières... 5c à 10 francs
Annonces de vente... 1 franc
Les annonces remboursées se paient la moitié de précédentes.

PARTIE OFFICIELLE. — Article 1^e, rendant exécutable le rôle de la contribution proportionnelle à l'avantage des sociétaires de la Société, et comprenant les articles 2^e et 3^e classés — rendant exécutable les rôles rectificatifs et complémentaires des contributions pour Tahiti et les Tuamotu ; — rapportant et remplaçant l'article 3 de l'arrêté local du 2 décembre 1865 ; — portant que la Société sera tenue de faire exécution de l'ordre du président du tribunal supérieur ; — mutations dans la police judiciaire. — **Avis administratifs.** — Jugements du tribunal supérieur. — **FAUTEUX, COMMISSIONNAIRE IMPÉRIAL** — Message de la Couronne. — Voyage de l'Impératrice en Orient. — Nouveaux arrêtés au Basé-Tahiti. — Visite à Siamakand. — Mouvements du port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

Vu les dispositions contenues dans l'Instruction du 15 avril 1856 pour l'exécution du décret financier du 26 septembre 1855 ;

Vu l'article 2 de l'arrêté local du 13 février 1865 ;

Sur la proposition de l'Ordonauteur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^e. Est rendu exécutable le rôle de la contribution proportionnelle à l'avantage des sociétaires de l'1^e classe, en remplacement de tous droits de douane, pour le 1^e semestre 1870, s'élevant à la somme de **cinq cent mille francs (100,000 francs)**.

Art. 2^e. L'Ordonauteur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout au bureau de la poste, jusqu'à l'ouverture des bureaux administratifs des Établissements.

Papeete, le 7 mars 1870.

DE JOUCLARD.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonauteur p. l. f.f. de Directeur de l'Intérieur,

FOURNIER L'ÉTANG.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

Vu les dispositions contenues dans l'Instruction du 15 avril 1856 pour l'exécution du décret financier du 26 septembre 1855 ;

Sur le rapport de l'Ordonauteur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^e. Sont rendus exécutables les rôles rectificatifs et complémentaires des contributions ci-après détaillées, établis pour les îles Taïtî et Tuamotu, Exercices 1868 et 1869 ; savoir :

Contribution personnelle	20	5	09
— mobilière	7	08	
— des patentes	1,312	54	
TOTAL	1,421	53	

Art. 2^e. L'Ordonauteur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout ou bien soit, publié au *Message* et inséré au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 7 mars 1870.

DE JOUCLARD.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonauteur p. l. f.f. de Directeur de l'Intérieur,

FOURNIER L'ÉTANG.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

Vu l'arrêté du 2 décembre 1865 réglant les conditions dans lesquelles les voitures, chevaux et divers animaux peuvent circuler ou stationner sur les routes et chemins publics.

Attestons que l'arrêté 3 de cet arrêté est incomplet et défectueux, en ce qu'il ne concerne pas avec les dispositions contenues dans le 3 de l'arrêté 473 du Code pénal ;

Qu'il importe, dès lors, dans l'intérêt de la sécurité publique, de combler cette lacune par une mesure qui assurerait la circulation sur la voie publique dans les conditions prévues par la loi ;

Sur le rapport de l'Ordonauteur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^e. Est et demeure rapporté l'article 3 de l'arrêté local du 2 décembre 1865, tel quel est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les rouliers, charretiers, conducteurs de voitures quelques soi de bâts de charge, qui auraient négligé de se faire connaître à portée de leurs chevaux, bêtes de trait ou de charge, ou de leurs voitures, et qui ne se seraient pas fait reconnaître par les agents de l'administration, ou par un seul côté des rues, chemins ou voies publiques, de se détourner au danger d'autre toutes autres voitures, et, à leur approaché, de leur lasser à être au moins la moitié des rues, chaussées, routes et chemins... »

Art. 2^e. Les autres dispositions de l'arrêté précité sont maintenues en l'état.

Art. 3^e. L'Ordonauteur f.f. de Directeur de l'Intérieur et le Chef du service judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au *Message* et inséré au *Bulletin officiel des Etablissements*.

Papeete, le 7 mars 1870.

DE JOUCLARD.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonauteur p. l. f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Le Procureur impérial,
Chef du service judiciaire,
FOURNIER L'ÉTANG.

Nous, POMARE IV, Roi de l'île de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire Impérial,

Vu l'arrêté 4 de l'ordre 28 mars 1865 portant que notre haute-cour tahitienne sera présidée par le président du tribunal de première instance ;

Considérant que les exigences de sécurité publique et de l'ordre demandent des dispositions de la haute-cour tahitienne demandant qu'à l'avance, cette jugement soit placé sous la présidence du président du tribunal supérieur ;

Et vertu des pouvoirs qui nous sont donnés par l'article 6 de la loi du 6 avril 1866,

AVONS DÉCROISSÉ ET ORDONNÉ :

A l'avvenir, et jusqu'à ce qu'il soit autrement décié, notre haute-cour tahitienne sera placée sous la présidence de M. le juge président du tribunal supérieur.

Fait en notre palais, le 8 mars 1870.

DE JOUCLARD.

O nua, POMARE IV, le Arii valiane no te maia fenua Tototai e te ariau, e Tomana te Auvalaha o te Tomana.

I te hio rai i te irava 5 o tote no te 28 no mai 1866, tei faatau e, te perinteni hi te haava raa rahi-tahiti e te perinteni no te tiriapuna matirau ;

I te manomo rai e, no te tira rai rai e o te faatau hono i te haava raa rahi-tahiti, e te riro nai ci mea i te irava 5 o tote no te 28 no mai 1866, tei faatau e, te perinteni hi te haava raa rahi-tahiti e te perinteni no te tiriapuna matirau ;

Ma to si i te māni i te irava 5 o tote no te 28 no mai 1866, tei faatau e, te perinteni hi te haava raa rahi-tahiti e te perinteni no te tiriapuna matirau ;

Rave hia i ta'a sorai, te 8 no māti 1870.

POMARE.

Par décision de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du 1^e mars 1870 :

L'indigène Hoipoa a Tumai est nommé mutui à pied du district de Faaa en remplacement de Tumai a Manutai, décédé ;

L'indigène Moiri a lao est nommé mutui à pied du district de Pare, en remplacement de Matafai a Namua, auquel son état de santé ne permet plus un service sauf ;

L'indigène Varuhi a Tumai est nommé mutui à pied du district de Pare en remplacement de Tehanumatua a Asau, révoqué pour insécurité ;

L'indigène Tumai a Tsoem est nommé mutui à pied du district de Pare en remplacement de Rama, révoqué pour insécurité ;

Fauteux que Tumai a Tsoem ne puisse plus exercer son état de mutui, il sera nommé mutui à pied du district de Pare en remplacement de Rama, révoqué pour insécurité ;

Le commandant de la marine de Papeete, le 1^e mars 1870.

ADMINISTRATION DE LA MARINE

L'administration rappelle au public que la clôture des opérations du Service Colonial, Exercice 1869, aura lieu le 20 mars pour les mandements et le 31 mars pour les paiements. Les créanciers de ce service sont donc invités à présenter leurs titres en temps utile et prévenus que, faute de le faire, ils ne pourront être payés que par ordonnances directes du ministre, et alors, par suite, à subir des retards dont l'administration n'est pas responsable.

DIRECTION DES AFFAIRES INDIGÈNES

Un concours pour la place d'interprète des tribunaux pour la langue tahitienne aura lieu le mercredi 16 mars.

Les candidats devront se présenter avant cette époque à la direction des affaires indigènes et y produire leur acte de naissance.

meilleure le Soudan, dans un magnifique cinq construit exprès pour la circonlocution et où il a rencontré de l'empereur et l'ambassadeur ottoman. Après que l'empereur eut pris quelque repos, le Sultan lui a présenté les hautes dignitaires de l'empire. Dans la soirée, le khédive a eu lieu au palais de Bischakche. Tous les ambassadeurs étaient invités et avaient été très bien accueillis.

Le lendemain Sa Majesté a visité la mosquée Sainte-Sophie et les principaux monuments de la capitale, les eaux douces d'Europe et d'Asie. Hier soir il a été reçue avec un enthousiasme extraordinaire.

Dans la journée du 16, l'empératrice a assisté à une grande revue dans la plaine de Beicos. Les troupes étaient au nombre de trente mille hommes environ. Le soir, chacun des tentes avait illuminé son sommet, ce qui produisait en effet vraiment féerique.

Sa Majesté a quitté Constantinople le 18 et est arrivée pour l'Egypte le 21 au matin. Port Said a été atteint à Alessandria le 22 octobre, vers huit heures du matin. Le khédive s'est immédiatement rendu à bord pour complimenter Sa Majesté. Après être restée deux heures dans le port, l'empératrice est montée en canon, et s'est rendue directement à la gare du chemin de fer pour une visite au Caire, où elle est arrivée le même jour. Au moment où elle a passé devant le consulat de France en se rendant au palais de Ghezireh, des scèniques chahutantes ont été poussées par la colonne française, groupée devant le consulat, et qui ont été suivies par la même colonne. Le soir, Sa Majesté est sortie avec le khédive, traversant en voiture découverte la ville du Caire, qui était brièvement illuminée. Dans la soirée du 23, un grand dîner a été offert à Sa Majesté par la princesse mère, et le soir du lendemain l'empératrice a assisté, dans le harem, au mariage de l'un des officiers de Son Altesse.

L'empératrice est partie du Caire le 26 au matin, pour se rendre dans la Haute-Egypte où elle a passé quelques jours. Le 12 novembre elle était de retour au Caire, d'où elle est repartie le 13 pour Alexandrie.

De cette ville, l'empératrice est arrivée le 16 à Port-Said à huit heures du matin. Sa Majesté a été saluée par tous les bâtiments mouillés sur rade. Elle a reçu les visites du khédive, de l'empereur d'Autriche, du prince royal de Prusse, du prince et de la princesse Henri des Pays-Bas, des ambassadeurs d'Angleterre et de Russie à Constantinople, et des émissaires des écuries anglaises et autrichiennes, ainsi que de nombreux autres ministres, soudards, négociants, et autres personnes étrangères. Le soir tous les invités étaient dévoués à une réception donnée à l'inauguration du canal.

Le lendemain matin, les invités désignés pour faire la traversée du canal sont partis pour Suez, où la flottille d'inauguration, en tête de laquelle s'avancait l'Aigle ayant à bord l'empératrice, arriva à six heures du soir.

Les fêtes données le 18 par le khédive à Ismailia, avant le départ pour Suez, ont présenté le caractère le plus pittoresque. Sur les bateaux, toutes sortes de déguisements étaient adoptés, et se trouvaient également des déguisements des tribus arrières du désert, jyngies, Lébous, etc., etc. Salopettes d'étoffe multicolores, sarments de nombreux dédards, étaient à l'intérieur parties de toutes les splendeurs du luxe de l'Orient : tapis, croissants, armes précieuses y affirment les regards, et le soir cette décoration prenait des aspects bizarre à la lueur des lanternes que les邀者们 who were awaiting acréchus aux cordages des tentes.

Les élus, enveloppés de leurs burghes blancs, entourés de leurs vassaux, et ceux qui, s'assurant d'avance de traverser cette dernière barrière, avaient fait le péril de leur équipage, à l'entrée des tentes, circulaient une foule d'Arabes, de marchands, de voyageurs et de lentes caravanes de domadaires traversant les mâtis d'une pas mesuré.

C'est aux grands chefs aristocratiques des tribus africaines que le khédive a demandé une fantaisie digne de ses augustes hôtes. Un millier de cavaliers d'élite prirent part à cette fête ; ils avaient revêtu leurs chevaux de leurs selle dorées et couvert de somptueux harnais leurs têtes et leurs épaules ; pendant que ces dernières, ornées de coiffes, empruntaient au tableau des œuvres calligraphiques de la fantaisie, emportées par cette ardente fâcherie de l'Arabe qui malice les armes et bravait les étendards de la tribu, excitée encore par le bruit de la mosquetterie, par l'enivrement de la lutte simulée, par le tournoiement des chevaux, offraient le spectacle le plus brillant et le plus varié. Le soir, un bal réunissait avec les princesses tous les invités du khédive, et le lendemain la flottille, observant le même ordre que dans le voyage de Port-Said à Ismailia, partait directement pour Suez.

Au sortir du lac Timsah, on rentre dans le canal maritime, et après avoir dépassé Toumous, le plus ancien port de la mer, on commence dans ses premiers mètres à croire à Sérapion, montrant de quelques kilomètres de longueur, un peu nommé à cause des vestiges d'un temple de Sérapion, et où a été créée une des branches les plus profondes du parcours. Là est le point de jonction du canal d'eau douce et du canal maritime. On entre ensuite dans les lacs Amers.

Autofors, l'espace de quarante kilomètres compris dans ces deux lacs n'était qu'une assez forte dépression de terrain imprégné de sel. C'est au mois de février dernier que les eaux de la Méditerranée ont commencé à remplir ce vase basse, il n'a pas dépassé les sept mois pour que les eaux de l'océan déversées de Sérapion atteignissent le niveau qu'elles occupent aujourd'hui. Elles forment actuellement deux lacs étendus, qui ont conservé un sol sablonneux et ayant complètement la texture d'El Amack, qui développent sur plusieurs kilomètres les toffes de ses antiques tamars. Aujourd'hui la forêt, cachée sous l'eau des lacs, élève encore au-dessus le sommet de ses arbres, il y a sur le parcours du canal peu d'eaux bizarres effectifs que ceux de ces eaux noires se dressent comme des pierres marines et que de tous les oiseaux aquatiques familiers des bords du Nil, la flamant surtout et l'ibis, qui vivent dans le voisinage de cette végétation submergée, si près de la mer Rouge, par les lois de la Méditerranée.

Au sortir des lacs Amers, on laisse à droite la montagne du Golfe Cénécie, puis le campement de Chalouf, et enfin on aperçoit devant soi une longue ligne bleue se confondant avec l'azur du ciel : c'est l'embranchement du canal, la mer Rouge. On arrive à Suez. Le canal conduit jusqu'au milieu de la rade, où toute une escadrille de grands bâtiments transatlantiques, français, hollandais, suédois, russes, russes, se trouvent à l'ancre. Il suffit à l'empératrice d'entreprendre la traversée du canal et à profiter des grands ouvrages dont on venait de constater les admirables résultats.

Suez n'est plus aujourd'hui la ville désolée, enfouie dans le sable

et perdue dans une lointaine solitude. Le canal maritime lui donne une nouvelle vie. Autrefois sa rade était vide, ses rues désertes, sa population appauvrie ; l'eau potable sortant flasmat depuis les habitants, forcés de la faire venir à grands frais des sources appelées fontaines de Moïse. Maintenant le canal d'eau douce vient d'Ismailia lui apporte les eaux du Nil. Des maisons nouvelles s'élèvent sur ces terrains vides, et la ville, sous le soleil éclatant, devient une cité florissante, une ville belle, possédant les plus curieux échantillons du commerce et de l'industrie de l'Orient, s'arcâtre devant une maison située en face de la mer, simple d'ailleurs, mais que recommande un grand souvenir : c'est dans ses murs qu'a habité le général Bonaparte lors de son excursion à la mer Rouge.

Le voyage de l'impératrice et des innombrables visiteurs qui étaient venus assister à l'inauguration du canal se trouvent terminé à la sauvette dans l'après-midi. Si l'empereur a trouvé content dans toute œuvre humaine, il y a toujours lieu de féliciter les hommes, et moins il a été constaté d'une manière résistante qu'un manuscrit résultait n'avait été obtenu. Les obstacles ont été surmontés, et malgré les difficultés spéciales que la nature du sol opposait à l'énergie invincible de l'omnipotent promoteur de l'entreprise, le désert qui séparait la Méditerranée de Suez a été transformé en un district traversé par un large canal, animé par trois villes importantes : Port-Said, Ismailia, Suez ; et rallié par deux familles modestes d'eau intérieure, le lac Idku et les lacs Aboukir, qui sont de centaines de chambres de villages. L'industrie humaine a donné la vie à ces régions hérissées par le soleil, qui maintenant servent de passage aux bâtimens venus de tous les pays du globe. On a bien compris partout la haute importance commerciale et historique de cette œuvre internationale, et c'est pourquoi tant de souverains et de princes représentant les peuples à la fête de l'inauguration sont venus profiter de la sympathie hostilité du khédive, en même temps que de sa force, d'une force devenue de toutes les races et de tous les peuples, empressés d'assister à la grande cérémonie. C'était la fête de la paix, de l'industrie, de la civilisation, dont la magie parlait d'elle-même à tous les esprits. La France en particulier avait le droit d'en être fier ; cette œuvre, dirigée par un de ses enfants, a toujours obtenu son appui le plus bienveillant, et c'est en témoignage de cette sympathie constante qu'une auguste souveraine a voulu être présente à l'inauguration de l'entreprise qui intéressait à un si haut degré la civilisation du monde et nos rapports avec l'Orient.

Trente navires ont traversé l'estuaire dans toute sa largeur depuis Port-Said jusqu'à Suez. Ainsi se trouvent réalisées les espérances qu'avaient fait naître la grande entreprise de la junction des deux mers.

L'Aigle a quitté Suez le 22 pour remonter le canal et regagner la Méditerranée. Tous les bâtiments de la flotte d'inauguration, sauf qu'il joint à frégate hollandaise, Corazon, venaient de Jave à l'exception de l'Amiral de la Flotte, le vice-amiral de la Flotte, et de deux autres et cinquième, le trajet de Suez à Ismailia s'est effectué dans les meilleures conditions. L'Aigle a mouillé le 23 dans la soirée dans le port d'Ismailia, et pourra ainsi sa route pour Port-Said le 23 dans la matinée.

L'empératrice, partie de Port-Said dans la soirée du 25 novembre, est arrivée le 29 en rade de Messine. Bien que Sa Majesté voyage incognito, elle a été saluée à son arrivée par les canons de la fortresse, et quelques heures plus tard elle recevait à bord les honneurs des principales autorités de la ville.

Le 5 décembre, vers neuf heures, S. M. l'empératrice rentrait au palais des Tuilleries.

Travaux agricoles aux États-Unis.

On écrit d'ailleurs de la Nouvelle-Orléans :

L'agriculture, principale source de richesses des provinces méridionales de l'Union américaine, est en ce moment l'objet des préoccupations et des études des propriétaires terriens et des agriculteurs. Le résultat de la guerre de l'Alabama, de la Guerre du Texas, de l'Yucatan et de l'Arkansas, qui reconnaissaient tous l'accession à augmenter la superficie cultivée des terres par l'adjonction de nouveaux bras. En effet, le prix du travail des nigras, libres aujourd'hui, est très élevé ; il coûte jusqu'à 20 piastres par mois, non compris la nourriture, et il a le grave inconvénient de n'être ni assuré ni régulier. Les délégués des colons ont donc résolu de réunir à Memphis, afin d'examiner la question d'introduire dans le Sud des Chinois et des coolies de l'Inde, pour remplacer ces Africains.

Le travail des Asiatiques a donné des bons résultats dans les Guyanes, à Bourbon, à Cuba, en Californie, et l'on doit croire qu'il en sera de même dans notre pays. En fait, il s'en vend à se produire, ne devrait arrêter en rien l'immigration blanche, les ouvriers européens exerçant des professions mécaniques étant sûrs de gagner quatre et cinq dollars par jour et de conserver leur santé au moyen de simples précautions hygiéniques. En attendant, nous suppléons autant que possible à l'insuffisance des bras par l'emploi des marins et matelots, marins et matelots, d'origine qui améliorent le rendement et la qualité des cultures, et de machines à égoutter, à épurer et à presser les cotozes, à carder et tisser les lins si utiles du rampeau des Africains.

Ces efforts soutenus ont fait remonter, l'année dernière, l'exportation du coton, par la Nouvelle-Orléans, à 681.000 bailes, dont 327.000 chargés pour l'Angleterre et 147.000 pour la France. Malgré l'humidité et quelques inondations, on peut évaluer pour 1868-69, à 400.000 bailes, la production qui laissait encore à l'exportation. En 1868, la grande navigation comprenant les bâtimens étrangers et américains allant tous à l'étranger ou en arrivant, a donné un total de 1.437 navires, jaugeant 763.779 tonneaux et munis par 23.682 hommes d'équipage.

Ces chiffres ne laissent pas d'être satisfaisants ; mais il se deviendra bien davantage lorsque des travaux intelligents auront mis nos terres basses à l'abri des dévastations du feu. Il semble aujourd'hui reconnu que le système de défense, par les levées établies, et qui a été vérifié par les dernières éruptions du volcan de l'Amérique, qui détruisit les grosses eaux du Mississippi. Lorsqu'un plan rationnel aura été mis à exécution, nous pourrons ajouter à notre domaine agricole des millions d'hectares fécondés par le limon et les détritus, et sur lesquels la main de l'homme aura bien peu à faire pour obtenir de riches produits.

VISITE À SAMARKAND.

Il n'y a pas d'autre des plus savants voyageurs russes, vient de publier dans l'*Archiv russe* une curieuse description de Samarkand, auquel il a donné le nom de l'expédition qui vient de s'emparer de l'ancienne capitale ouzbèke, et qui a été traduite en français par M. P. Vassiliev.

L'auteur relate le cérémonial de sa présentation :

« Sous la sombre et profonde porte du château étaient rangés en deux files les épées du gouverneur, vêtus de khélats en robes de chambre, et coiffés de chapéaux pointus en drap, bordés à la base de fourrure de mouton. Leur armement était assez varié que bizarre. On devait qu'en les avaient armés de pièces empruntées, pour la circonstance, à quelque masse moyenâge. On y voyait des fusils à mèches, des pertuisans, des massues, des hachas, et même des aves et des curieux hourts de bêches. Après avoir traversé une ou deux cours, nous entrâmes dans un couloir voûté, également rempli de soldats. Il aboutissait à une vaste cour avec un khôn ou bassin d'eau au milieu, et un specieux abreu, ou toloue soutenu par de légères colonnes en bois. »

« Ibrahim Dodha n'y était pas encore, mais à peine m'étais-je assis sur un petit tapis ou nianzagh, préparé à mon intention, qu'il parut et s'assit sur un coussin, au centre de l'avâne.

« Voyant que la place qu'on m'avait préparée était très-éloignée de celle du gouverneur, je me levai, et, sans faire attention aux gestes pleins d'effroi du Tchoussi Agassy, je vins m'asseoir à un des mi-ses lieux.

« Cette conduite, qui parut très-téméraire à ma suite khokhara, fit, à ce que je crois, une toute autre impression sur le vieil Outzék anglo. J'avais affaire, car il m'adressa très-cordialement, en turc, la série de questions et de compliments d'usage. On débute, comme on suit, par des informations sur la santé du souverain de l'étranger, et on termine par des questions sur la fraîcheur du cerveau de l'intellectueux... »

« Quelques instants après, on apporta le thé dans une théière immense, qu'on nous servit, à moi et au gouverneur, dans de spacieuses tasses chinoises. Après avoir vidé ma tasse, je demandai la permission de me retirer, et je m'en rentrai de la même manière que j'étais venu. »

M. de Khanikoff parle ensuite des curiosités de la ville :

« Les monuments actuellement existants sont deux palais de Timour, l'un, situé hors de la ville, en face du mur septentrional, est actuellement converti en un sanctuaire nommé Chah Zindé ; l'autre, dans la citadelle ou Ark, renferme la pierre bleue en verre sur laquelle tous les émirs de Boukhara doivent placer leur pied pour ne pas laisser de doute de leur souveraineté... »

« La fameuse pierre noire du tombeau de Temerlan fut apportée à

Samarkand l'an 818 de l'hégire (1415), selon le témoignage de Mouhammed Fassikh. Elle était regardée comme une merveille (beaucoup de personnes assurent que c'était un bâton); quel qu'il soit, actuellement la pierre se trouve remise à sa place, et le 4 (16) septembre 1841, je la vis avec une seule fente au milieu. »

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPÉETE.

Du vendredi 4 au jeudi 10 mars 1870 inclus.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

4 mars. Goët du Protect. *Eliza*, de 112 ton., cap. Hunter, ven. de Rarotonga en 9 jours.
5 mars. Goët du Protect. *Hope*, de 25 ton., cap. Brothers, ven. des îles Carolines en 4 jours.
5 mars. Goët américaine *Mary A. Read*, de 143 ton., cap. Murdoch, ven. de Hamblin Bay en 47 jours.
7 mars. Goët américaine *Nor'wester*, de 68 ton., cap. Cawstol, ven. de San Francisco en 10 jours ; 3 passag., MM. Alexandre, G. Barlow, anglais, Bekwell, américains.

CÔTÉ LOCAL SORTIE.

4 mars. Côte local *Ariste*, de 41 ton., pat. Leguan, all. à Taravao.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

4 mars. Côte du Protect. *Olivier*, de 42 ton., cap. Merle, all. à Kaukura ; 2 passagers, 1 indien.
4 mars. Goët du Protect. *Annie Louise*, de 47 ton., cap. McMillan, all. à Papeete.
4 mars. Goët américain *Croplowden*, de 110 ton., cap. Wheeler, all. à Vavao.
4 mars. Goët du Protect. *Polidore*, de 10 ton., cap. Moore, all. à Rarotonga.
5 mars. Goët de Balises *Couplette*, de 24 ton., cap. Avatai, all. à Rarotonga ; 6 passagers, s'aventuriers.
9 mars. Côte local *Kamehameha*, de 31 ton., pat. Otarie, all. aux îles sans destination.
9 mars. Trois-mâts goëtiers *Clarissa*, de 379 ton., cap. Dean, all. à Papeete. (Ce navire s'est jeté et perdu sur la pointe ouest de la passe de Papeete.)

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

28 déc. 1869. Transport à vapeur *Sorosis*, commandé par M. de la Chauchidière, lieutenant de vaisseau.
1^{re} mars 1870. Transport à vapeur *Chouer*, commandé par M. Gardarein-Frey, lieutenant de vaisseau.

SUITE CORRESPONDANCE.

1^{re} mars. Brig.-goët anglais *Mary Swift*, de 29 ton., cap. Watson.
3 mars. Goët du Protect. *Asceline*, de 10 ton., cap. Vincent.
3 mars. Brig.-goët américain *Tremendous*, de 129 ton., cap. Higgins.
4 mars. Goët du Protect. *Eliza*, de 112 ton., cap. Hunter.
5 mars. Goët américaine *Mary A. Read*, de 143 ton., cap. Murdoch.
7 mars. Goët américaine *Nor'wester*, de 68 ton., cap. Cawstol.

En vente au bureau de l'imprimerie :

CALENDRIER DE TAHITI POUR L'AN 1870

CONTENANT

LES PHASES DE LA LUNE

Prix : En feuille, 6 fr. 30 c. ; Cartonné, 1 fr. 50 c.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS.

PAR CONVENTION SOUS SCÉPTE-PRIVÉ EN DATE DU 11 mars COURANT, M. M.-A. Agassiz a cédé à toute propriété, et pour un terme de suite, à MM. F. Rost, J. et A.-J. Souvy, la part qu'il avait dans la société Rost, Agassiz et C°. Les opérations de ladite société seront désormais continuées sous la raison sociale ROST ET C°.

AS FEINS-4

M. A. AGASSIZ, F. ROST, J. SOUVY, A.-J. SOUVY.

E TO TE HAMAO HIA E BOO.

TE fante ite nei M. Rilliot e te Hoc, e tan fanta fanapo, e sia ita. Ia, ta ta tu tabiti a to papao 'to hoi, e to ta raua e tapu nei, e ta maa nima rau hoi to hoo la hinaga his mai. O te festa 'te rau hoi to rau hoi a te ito, e te maa mae a'e atoa i gaspa hia, e te parau hoi tu ratou ia Mitti Billiot e te Hoc tu, e tui tua ia la haupo hoi te ea e tui tua i a'i ia to rau hoi. 46-Plumari-1

VENTE AUX ENCHÈRES

SALE BY AUCTION

Lundi, le 14 mars, à midi, M. P. Bonelli vendra aux enchères, dans les magasins de M. W. Johnston, quel Napoléon, les marchandises suivantes, pour le compte de qui de droit :

Vinagra,

Amidon,

Farine finé,

Fromage,

Roman,

Gâteaux,

Pique,

Eau-de-Cologne,

Peignes,

Meuleurs,

Thé,

Café,

2 caisses d'indien et un grand assortiment de marchandises provenant de la grotte Mary Smith, de Sydny.

A vendre chez John Osborne, Just arrivé — Vélocipèdes !

Vélocipèdes !

Nouvellement arrivés,

On Monday, the 14th day of March, at 12 o'clock, Mr. P. Bonelli will sell by public auction, at the stores of Wm. Johnston, quel Napoléon, the following goods, for account of whom it may concern, viz :

Vinagra,
Starch,
Bacon,
Cheese,
Books,
Kates,
Pipes,
Eau-de-Cologne,
Combs,
Mustard,
Tea,
Coffee,

2 cases prints, and a large assortment of other goods ex Mary Smith.

AT-12-mars-1

Vélocipèdes !

For sale by John Osborne, qual Na-

poleon.

46-Mars-1

M. DANIE PIGON A L'HONNEUR DE PRÉSENTER LE public qu'il tient des transact. son magasin dans l'enceinte section du M. Pelei, enclos de M^e Salmon, quel Napoléon.

M. DANIE PIGON hasthe flower

to inform the public that she has just transferred her store to the house formerly occupied by Mr. Pelei, in Mrs. Salmon's audience, Napoléon wharf.

Te fante ite nei Pigoen va-
nini e te taia 'to, e ta si ag
aci oia i hau hoo tan tu te fara e
rauhi hia e Mitti Poule i mutauhu, i rote
i le aua a Artilimai valimai, i te imbu
ya o Napoléon. 41-Guair-i

AVIS.

A vendre, Chevaux. Voitures et harness. S'adresser à 18-29-pav-4

S. S. FOSTER.

For sale, Horses. Carriages and Harness. Apply to S. S. FOSTER.

VENTE OU LOCATION DE TERRES.—HOO RAA E TE TARAUH RAA FENUA

S. M. IN HEIHO POMARE est dans l'intention de donner à titre de location ou sous Rente Dépouille une partie de la terre Tarauh, située dans le district d'Arii.

Te opena nei T. H. te Arii va-
nina a pomare i te tarauh
rauhi stu anu Loni Disparce i te
hau paeu o te rauh a rau Tarauh, te
val i te matataxara rau Arii. 49

EMBREVEMENT DE TERRES.—TOMITE RAA FENUA.

La femme Athina a Tapatan, domiciliée à Punaauia, est dans l'intention de faire inscrire en son nom la terre Artiline 2, située dans le district de Punaauia et non encore enrégistrée.

T. opena nei te vali hia o Ai-
Tina a Tapatan, e dia i Punaauia,
i te tauef i te maa 300 f mis i te fenua
rauhi Artiline 2, te val i te matataxara
o Punaauia e aore i te tomate his. 50

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, avenue Sainte-Anne :

LE MESSAGER DE TAHITI, feuille hebdomadaire, paraissant tous les samedis à 3 heures du mat. Prix du numéro.

PRIX DES ANNONCES :

Par page 0 fr. 50
Par mo. 40 fr. 00 Amende de 10 francs, la ligne 20
Tous autres 6 fr. 00

ANNONCES REÇUES, motif pris.

(Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au sous-chef de l'imprimerie, ainsi que les divers travaux à exécuter pour le compte des particuliers.)